



Programme de promotion
interprofessionnalité dans
le domaine de la santé

2017 – 2020

Table des matières

1	Contexte et objectifs	3
2	Cadre général	4
3	Explications sur l'interprofessionnalité	5
3.1	Nécessité de l'interprofessionnalité dans le système de santé suisse	5
3.2	Définition de l'interprofessionnalité	5
3.3	Groupes d'intérêt de l'interprofessionnalité dans le système de santé suisse	6
3.4	Aspects de l'interprofessionnalité dans la pratique	6
4	Axes de recherche	8
4.1	Domaine thématique 1 : formation	9
4.2	Domaine thématique 2 : exercice de la profession	10
5	Mise en œuvre	11
5.1	Volet 1 : base de connaissances	11
5.2	Volet 2 : modèles de bonnes pratiques	12
5.3	Transfert des connaissances et l'application pratique	13
6	Informations complémentaires	14
7	Littérature	15

1 Contexte et objectifs

Dans le cadre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, lancée en 2011, et de sa version intensifiée (FKI plus), le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de mettre en œuvre le programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé 2017–2020 », qui est doté d'un crédit total de quatre millions de francs et s'étend de 2017 à 2020.

Ce programme a pour ambition, d'une part, d'analyser les défis et les potentiels de la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé et, d'autre part, de documenter des modèles de bonnes pratiques. Cette documentation doit permettre aux responsables de la Confédération, des cantons et des communes ainsi qu'aux organisations privées et publiques d'appliquer l'interprofessionnalité dans le domaine de la santé au niveau de la formation et de la pratique. Le programme contribuera ainsi à accroître l'efficacité et la qualité des soins de santé.

La notion d'interprofessionnalité signifie que des spécialistes issus de différentes disciplines et professions collaborent de façon étroitement coordonnée. Selon plusieurs études, la promotion de l'interprofessionnalité augmente la qualité des soins et favorise l'utilisation rentable des ressources. Elle permet aussi d'accroître la satisfaction du personnel et d'éviter des départs anticipés.

En même temps, sa mise en œuvre pose de nombreux défis, dont la réglementation des compétences décisionnelles et des responsabilités en ce qui concerne le traitement des patients ou le financement des prestations. Le programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé 2017–2020 » aborde notamment ces défis.

2 Cadre général

Base légale

Le programme de promotion se fonde sur l'art. 16 de la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), qui donne à la Confédération la possibilité de mener ses propres programmes de recherche et définit les conditions de la recherche de l'administration. La recherche de l'administration permet à la Confédération d'établir des bases scientifiques pour le milieu politique, l'administration, les organisations privées du domaine de la santé et du social ainsi que pour le monde professionnel et du travail. Dans le cadre de l'initiative FKI plus, ce programme doit notamment contribuer à augmenter l'efficacité et la qualité du système de santé suisse.

Acteurs

L'OFSP est chargé de la mise en œuvre du programme. L'OFSP a en outre institué un comité consultatif pour les conseils scientifiques (voir www.bag.admin.ch/ppinterprof)

Budget

Un million de francs est disponible chaque année. Le budget global s'élève à quatre millions de francs.

Ces indications sont valables sous réserve de l'approbation du budget par le Parlement.

Durée du programme

Le programme de promotion s'étend sur une période de quatre ans, de 2017 à 2020.

3 Explications sur l'interprofessionnalité

3.1 Nécessité de l'interprofessionnalité dans le système de santé suisse

En Suisse, les soins médicaux posent de grands défis. D'une part, le vieillissement démographique et l'augmentation du nombre de malades chroniques entraînent des besoins croissants en prestations médicales. D'autre part, il est aujourd'hui déjà difficile de recruter du personnel indigène suffisamment qualifié dans le domaine de la santé. Pour des raisons démographiques, cette situation ne va pas se détendre ces prochaines années. La collaboration interprofessionnelle est une approche qui permet de relever ces défis.

Des études démontrent que la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé optimise la qualité des soins et accroît l'efficacité économique. Elle permet aussi d'augmenter la satisfaction au travail des groupes professionnels concernés (OFSP/CDS 2012 ; Sottas et al. 2016), ce qui a un impact positif sur la durée de pratique dans la profession.

L'objectif premier de la collaboration interprofessionnelle est le bienfait pour les patients. « Les membres de plusieurs groupes professionnels avec des spécialisations, une perception professionnelle de soi et des autres, des domaines de compétences, des champs d'activité et des statuts différents [collaborent] dans un esprit de soins complémentaires, de qualité et orientés vers les patients [...] afin que les compétences spécifiques de chaque profession soient mises à profit (de manière optimale) pour le patient » (Kälble 2004 d'après Sottas et al. 2016, p. 7).

3.2 Définition de l'interprofessionnalité

L'interprofessionnalité dans le domaine de la santé se définit de différentes manières. Le programme de promotion se fonde en l'espèce sur la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Celle-ci définit l'interprofessionnalité comme un apprentissage et une activité qui se concrétisent lorsque des spécialistes issus d'au moins deux professions travaillent conjointement et apprennent les uns des autres au sens d'une collaboration effective qui améliore les résultats en matière de santé (OMS 2010). Si les compétences nécessaires sont acquises, la première pierre de la collaboration interprofessionnelle est posée : « Once students understand how to work interprofessionally, they are ready to enter the workplace as a member of the collaborative practice team. [...] Interprofessional health-care teams understand how to optimize the skills of their members, share case management and provide better health-services to patients and the community. » (OMS 2010)

La notion d'interprofessionnalité va ainsi au-delà de la coopération et de la coexistence classique des professions de la santé autour des soins des patients comme une simple « union des compétences ». Les membres des équipes interprofessionnelles sont sur un pied d'égalité et s'engagent à prendre ensemble les décisions relatives aux soins de santé. Cette démarche s'explique par le fait qu'aucune profession ne peut fournir à elle seule une gamme complète de soins. En fonction de la tâche, la personne la plus qualifiée de l'équipe en l'espèce prend les commandes. Il n'y a donc pas de hiérarchie traditionnelle et figée.

3.3 Groupes d'intérêt de l'interprofessionnalité dans le système de santé suisse

De manière générale, la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé est un domaine complexe qui ne comprend pas seulement les différents secteurs des soins de santé, mais concerne aussi d'autres domaines tels que le social ou la politique d'intégration. La collaboration interprofessionnelle nécessite la mise en place d'un réseau entre les acteurs concernés qui favorise la coordination et la coopération entre les prestataires de soins (OFSP/CDS 2016) et les autres acteurs importants (OFSP 2014).

3.4 Aspects de l'interprofessionnalité dans la pratique

La collaboration interprofessionnelle est marquée par différents aspects. D'après les réflexions de l'Académie suisse des sciences médicales, on peut en distinguer quatre principaux qui influent sur la réussite de la collaboration interprofessionnelle (ASSM 2016) :

- Cadre : l'interprofessionnalité intervient dans différentes situations de soins et cadres (p. ex., hôpital, soins ambulatoires, réadaptation, psychiatrie, maisons de retraite et établissements médico-sociaux) (ASSM 2016). Ces cadres marquent les possibilités et les limites de la collaboration interprofessionnelle à travers les structures existantes (Schroeder 2009, p. 19 ; voir aussi Schroeder 2010), les processus pratiqués ou les conditions financières. Ils déterminent à quel moment et à quel endroit la collaboration interprofessionnelle peut et doit entrer en ligne de compte (OFSP 2013, p. 29).

- Responsabilité : l'interprofessionnalité englobe des responsabilités professionnelles et juridiques. La définition des rôles, des compétences et des responsabilités aussi bien du groupe professionnel particulier que des partenaires impliqués est un facteur essentiel pour définir les possibilités et les limites de l'interprofessionnalité (OFSP 2013, p. 27 s.). La question des responsabilités gagne en importance à l'aune des compétences étendues des professions médicales non universitaires. Les médecins soutiennent souvent que, pour garantir une répartition claire des compétences, les infirmiers doivent uniquement réaliser des actes médicaux, diagnostiques et thérapeutiques sur prescription d'un médecin (Ebnöther 2014, p. 1135). Étant donné la pénurie de médecins de famille, la nécessité de déléguer certaines compétences clés au personnel infirmier se fera sentir de façon plus aiguë. Les questions de la responsabilité juridique finale joueront un rôle prépondérant. Dans ce cadre, l'Académie suisse des sciences médicales a commandé en 2015 un avis de droit à l'Institut du droit de la santé de l'Université de Neuchâtel afin d'examiner la responsabilité médicale dans le cadre de la collaboration interprofessionnelle (Burgat/Guillod 2015).
- Leadership et consolidation d'équipe : les styles de conduite sont des conditions déterminantes pour la collaboration interprofessionnelle (ASSM 2016). La perception professionnelle de soi et des autres, les domaines de compétences et les hiérarchies influencent la collaboration des groupes professionnels et posent des défis particuliers (OFSP 2013, p. 29 s.). L'identification des parties prenantes avec le groupe interprofessionnel a un impact positif sur leur motivation et sur la qualité de leur travail (OFSP 2013, p. 30).
- Communication : les formes de communication favorisent ou entravent l'interprofessionnalité et en sont influencées. La communication avec les patients et leur environnement social joue aussi un rôle important (OFSP 2013, p. 29 s.). La prise en compte des besoins des patients dans les réflexions sur les possibilités de traitement doit permettre une confiance et une compréhension réciproques, qui sont la clé du succès du traitement (OFSP 2013, p. 27).

4 Axes de recherche

S'agissant du développement de la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé, on fait d'ordinaire la distinction entre deux angles d'approche : d'une part, le renforcement de la formation interprofessionnelle, aussi connue sous le terme de interprofessional education (IPE) et, d'autre part, le développement de la collaboration interprofessionnelle dans la pratique professionnelle, appelée également interprofessional collaboration (IPC) ou collaborative practice (Gardon/Facchinetti 2015). En conséquence, le catalogue de recherche de l'OFSP se divise en deux domaines tout en tenant compte des recouvrements existants et des synergies potentielles.

4.1 Domaine thématique 1 : formation

Les différents défis auxquels fait face le développement de la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé, les différentes formes que peut prendre la collaboration interprofessionnelle et les nombreux acteurs différents qui doivent être pris en compte montrent clairement qu'il ne peut y avoir de solution miracle pour la diffusion et la concrétisation de cette thématique. En revanche, il est incontestable que l'acquisition de compétences interprofessionnelles clés nécessite un processus d'apprentissage qui doit s'engager le plus tôt possible (Sottas et al. 2016, p. 3), c'est-à-dire dès la formation de base des professionnels de la santé. Mais la transmission des thèmes liés à la collaboration interprofessionnelle et les expériences interprofessionnelles doivent intervenir non seulement dans la formation de base, mais aussi dans la formation continue et postgrade du personnel médical, infirmier et social.

Dans le domaine de la formation, il est important que les partenaires professionnels soient considérés comme des acteurs équivalents et qu'ils soient associés aux séances de formation en fonction de leurs compétences (OFSP/CDS 2012). L'apprentissage interprofessionnel doit permettre de développer les compétences nécessaires pour une action professionnelle adéquate à titre de collaborative practice-ready health workforce (OFSP 2013, p. 9).

Même si, ces dernières années, de nombreux éléments de la formation interprofessionnelle ont été expérimentés et en partie ancrés dans les filières de formation de base, continue et postgrade aussi bien universitaires que non universitaires, il est évident que l'apprentissage interprofessionnel doit être étoffé dans le domaine de la santé ces prochaines années. Avec le catalogue de recherche, le programme de promotion a pour ambition de traiter les questions en suspens et de renforcer le développement de l'apprentissage interprofessionnel dans le domaine de la santé. L'OFSP se réserve le droit d'établir des priorités et/ou d'adapter ce catalogue de recherche selon les besoins.

Thème	Questions principales
1. Potentiel	Quel est le potentiel de la formation interprofessionnelle de base, continue et postgrade s'agissant de l'amélioration de la qualité des soins, de la réduction de la pénurie de main-d'œuvre et/ou de la réduction des coûts ?
2. Compétences et formats d'enseignement	Quelles sont les compétences au cœur de la formation interprofessionnelle de base, continue et postgrade dans le domaine de la santé ? Quels formats d'enseignement favorisent la transmission de ces contenus ?
3. Intégration dans les programmes d'enseignement	Comment intégrer les compétences de la formation interprofessionnelle de base, continue et postgrade dans les programmes d'enseignement existants et les nouveaux programmes d'enseignement des professions relevant du domaine de la santé ?
4. Qualification	Comment évaluer et mesurer le succès de la formation interprofessionnelle de base, continue et postgrade dans le domaine de la santé ?
5. Incitations et obstacles	Quels obstacles s'opposent à la formation interprofessionnelle de base, continue et postgrade dans le domaine de la santé ? Quelles mesures et incitations peuvent contribuer à surmonter ces obstacles et à renforcer la promotion de la relève interprofessionnelle ?
6. Rôle des acteurs du système de santé	Comment la formation interprofessionnelle de base, continue et postgrade dans le domaine de la santé peut-elle être encouragée par la Confédération, les cantons et les autres acteurs qui s'engagent pour la formation en la matière ?

Tableau 1 : Catalogue de recherche concernant la formation de base, continue et postgrade

4.2 Domaine thématique 2 : exercice de la profession

La collaboration interprofessionnelle ne doit pas seulement faire partie intégrante des formations médicales, infirmières ou apparentées, mais elle doit aussi être pratiquée au quotidien. L'importance de la collaboration interprofessionnelle pour la pratique des professions du domaine de la santé a été soulignée à maintes reprises ces dernières années dans le cadre de conférences, de publications et de comités. Malgré ces initiatives, une série de défis s'opposent encore à l'application d'approches interprofessionnelles dans la pratique. Il s'agit notamment de la mise en œuvre dans des cadres différents, de la conscience parfois lacunaire des groupes professionnels concernés quant à la nécessité de cette collaboration, des incertitudes s'agissant des responsabilités et du cadre juridique ou du progrès médical et de la pression en termes d'efficacité et de temps. Le catalogue de recherche du programme reprend ces défis. L'OFSP se réserve le droit d'établir des priorités et/ou d'adapter ce catalogue selon les besoins.

Thème	Questions principales
1. Potentiel	Quel est le potentiel de la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé pour améliorer la qualité des soins, atténuer la pénurie de main-d'œuvre et/ou réduire les coûts ?
2. Cadre	Quels cadres conviennent particulièrement à la collaboration interprofessionnelle ? Où y a-t-il des difficultés spécifiques ?
3. Interfaces institutionnelles	Quelles interfaces des soins de santé présentent les besoins les plus importants en matière de collaboration interprofessionnelle ? Quelles sont les solutions envisageables ?
4. Processus inter-institutionnels	Comment organiser la collaboration interprofessionnelle dans la pratique des établissements hospitaliers, des centres de santé, des cabinets médicaux, etc. ?
5. Technologies	Comment les nouvelles technologies peuvent-elles soutenir la collaboration interprofessionnelle ? Quels sont les problèmes qui en découlent ?
6. Patients	Pour quels patients la collaboration interprofessionnelle est-elle particulièrement recommandée et comment l'appliquer ?
7. Incitations et obstacles	Quels obstacles s'opposent à la pratique interprofessionnelle ? Quelles mesures et incitations peuvent contribuer à surmonter ces obstacles et à renforcer la pratique interprofessionnelle ?
8. Barrières et incitations financières	Quelle est l'influence des incitations et des obstacles financiers sur la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé ? Quelles incitations peuvent contribuer à surmonter ces obstacles ?
9. Communication	Quelles formes de communication soutiennent l'accès aux informations pour tous les acteurs de la collaboration interprofessionnelle ?
10. Politique	Quels obstacles s'opposent à la collaboration interprofessionnelle sur le plan politique ? Comment les surmonter ?

Tableau 2 : Catalogue de recherche concernant l'exercice de la profession

5 Mise en œuvre

Le programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé 2017–2020 » comprend deux volets qui tiennent compte des domaines de la formation et de l'exercice de la profession.

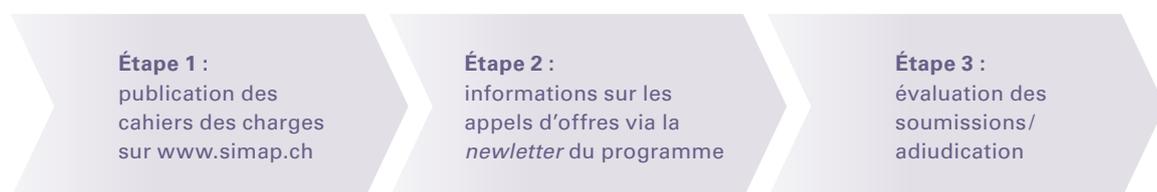
Volet 1 : base de connaissances – cette première partie porte sur l'élaboration, dans le cadre de projets de recherche, de nouvelles bases de connaissances pratiques qui serviront à la promotion de l'interprofessionnalité. Elle tient compte de projets issus des domaines de la formation et de l'exercice de la formation.

Volet 2 : modèles de bonnes pratiques – cette seconde partie comprend l'analyse et la documentation d'instruments et d'offres exemplaires existants. La documentation pourra servir de base aux autres acteurs pour mettre en œuvre ou développer leurs propres offres dans le domaine de la formation interprofessionnelle ou de l'exercice de la profession.

Les résultats de ces deux volets seront annoncés dans une *newsletter* et publiés sur le site www.bag.admin.ch/ppinterprof : dès la seconde moitié du programme, les résultats seront régulièrement communiqués lors de congrès.

5.1 Volet 1 : base de connaissances

L'OFSP attribue des mandats pour des projets de recherche sur la base de cahiers des charges. Pendant la durée du programme, les étapes suivantes sont généralement répétées une fois par an :



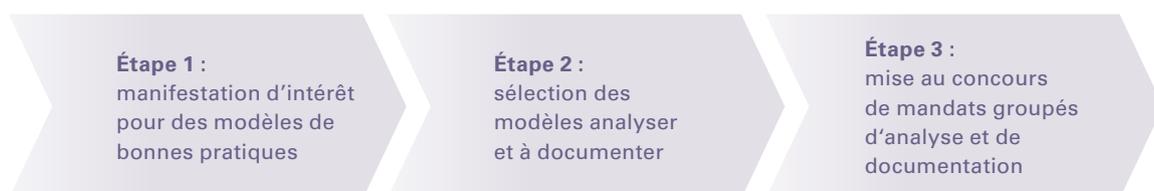
Étape 1 : Les cahiers des charges sont publiés sur www.simap.ch. Les institutions de recherche intéressées sont invitées à soumettre une offre pour les mandats mis au concours. Les cahiers des charges comportent des questions détaillées, des exigences concrètes et les critères de décision applicables à l'évaluation des soumissions. Le cadre financier sera différent pour chaque mandat mais ne devrait pas dépasser 200 000 francs.

Étape 2 : La publication des cahiers des charges est annoncée dans une *newsletter* et sur le site www.bag.admin.ch/ppinterprof. Il est possible de s'abonner à la *newsletter* du programme à l'adresse www.bag.admin.ch/ppinterprof.

Étape 3 : Les offres soumises à l'OFSP sont examinées par le comité consultatif et par l'OFSP, qui se prononce sur l'attribution des mandats. Les adjudications se fondent sur des critères transparents.

5.2 Volet 2 : modèles de bonnes pratiques

L'analyse et la documentation des modèles de bonnes pratiques s'effectuent selon une procédure en trois phases qui est répétée à plusieurs reprises au cours du programme :



Étape 1 : Dans un premier temps, les acteurs intéressés du domaine sont invités à communiquer à l'OFSP leurs modèles de bonnes pratiques sur les contenus du programme et à manifester leur intérêt à réaliser une analyse et une documentation. Les délais dans lesquels les personnes intéressées peuvent s'annoncer sont communiqués dans une *newsletter*. Le formulaire correspondant est mis en ligne à l'adresse www.bag.admin.ch/ppinterprof.

Étape 2 : Dans un second temps, l'OFSP procède, avec le concours du comité consultatif, à une sélection de modèles de bonnes pratiques à analyser sur la base des propositions reçues et les regroupe de façon thématique. De plus amples informations sur la procédure de sélection sont disponibles à l'adresse www.bag.admin.ch/ppinterprof.

Étape 3 : Enfin, les mandats d'analyse et de documentation des modèles de bonnes pratiques choisis et groupés sur un plan thématique sont mis au concours sur la base des cahiers des charges. La procédure correspond à celle du volet 1 (cf. section précédente).

Les responsables des modèles de bonnes pratiques sont indemnisés pour leur travail en lien avec l'analyse et la documentation.

5.3 Transfert des connaissances et l'application pratique

Les instruments suivants sont utilisés pour le transfert des connaissances et l'application pratique :

- Le lancement du programme de promotion et les appels d'offres sont annoncés par communiqué de presse. Celui-ci contient aussi des informations sur le site Internet et la *newsletter* du programme.
- Le site www.bag.admin.ch/ppinterprof comprend toutes les informations actuelles.
- Les nouvelles informations sont diffusées par le biais d'une *newsletter*. Il est possible de s'y inscrire à l'adresse www.bag.admin.ch/ppinterprof.
- Les projets terminés des volets 1 et 2 sont présentés, en plus de la publication sur le site Internet, lors de séances d'information et accessibles dans une base de données en ligne.
- En février de chaque année à partir de 2018, un rapport jettera un regard rétrospectif et prospectif sur le déroulement du programme, sur le site Internet et dans la *newsletter*.
- Le programme prendra fin avec l'établissement d'un rapport de synthèse qui sera publié à l'adresse www.bag.admin.ch/ppinterprof.

6 Informations complémentaires

De plus amples informations, divers outils administratifs et méthodologiques ainsi que la bibliographie utilisée pour la définition des thèmes de recherche se trouvent à l'adresse www.bag.admin.ch/ppinterprof.

7 Littérature

- Académie suisse des sciences médicales (ASSM) (2016): Wie gelingt Interprofessionalität? Zweitägige Veranstaltung, Zürich, www.samw.ch/de/Projekte/Interprofessionalitaet/Tagungen_Interprof.html.
- Burgat, S.; Guillod, O. (2015): Die ärztliche Haftung im Rahmen der interprofessionellen Zusammenarbeit. Rechtsgutachten. Institut für Gesundheitsrecht der Universität Neuenburg im Auftrag der Schweizerischen Akademie der medizinischen Wissenschaften, Neuenburg, www.samw.ch/de/Projekte/Interprofessionalitaet/Rechtsgutachten-Aerztliche-Verantwortung.html.
- Ebnöther, E. (2014): Nachwuchsmangel und Interprofessionalität. 60. Konsultativtagung der deutschsprachigen Ärzteorganisationen, *Schweizerische Ärztezeitung* 95(31/32), S. 1133–1135.
- Glardon, O.; Facchinetti, N. (2015): Interprofessionalität und integrierte Versorgung: welche Lehre? Rapport du groupe de travail «Interprofessionalität» de la plate-forme «Zukunft ärztliche Bildung», *Schweizerische Ärztezeitung*, 96(3), S. 50–52.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP); Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (Ed.) (2012): Neue Versorgungsmodelle für die medizinische Grundversorgung. Rapport du groupe de travail «Neue Versorgungsmodelle für die medizinische Grundversorgung» de la CDS et de l'OFSP, Bern.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP) (2014): Factsheet. Nationales Programm Migration und Gesundheit (2014–2017), Bern.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP) (2013): Bericht der Themengruppe «Interprofessionalität», Bern, www.bag.admin.ch/themen/berufe/11724/14204/index.html?lang=de.
- Schroeder, G. (2010): Professionalisierung durch interprofessionelle Bildung?! Präsentation SBK Kongress 2010, Careum, Luzern.
- Schroeder, G. (2009): Interprofessionalität in der Umsetzung, *Pflegewissenschaft* 1/10, S. 18–23.

- Sottas, B.; Kissmann, S.; Brügger, S. (2016): Interprofessionelle Ausbildung (IPE): Erfolgsfaktoren – Messinstrument – Best Practice Beispiele, Bourguillon.
- World Health Organization (WHO) & Health Professions Networks – Nursing & Midwifery – Human Resources for Health (2010): Framework for Action on Interprofessional Education & Collaborative Practice, Genf.

Cette publication est disponible dans les langues suivantes :

allemand

français

italien

Elle peut aussi être téléchargée au format PDF à l'adresse

www.bag.admin.ch/ppinterprof

Janvier 2017



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Contact

Cinzia Zeltner, coordinatrice du programme
Office fédéral de la santé publique OFSP
3003 Berne
+41 58 462 57 68
interprofessionalitaet@bag.admin.ch
www.bag.admin.ch/ppinterprof

**Programme de promotion
interprofessionnalité dans
le domaine de la santé**